



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 Juin 2018**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
15/06/2018

**Délibération n° C 2018-23
Budget Supplémentaire de l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Denis RENAUD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé, JACQUIN, Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON. Monsieur Jean-Luc LAVIER était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) et Monsieur Jean-François GAILLARD étaient excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-26 du 5 décembre 2017 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-5 du 30 janvier 2018 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-13 du 29 mars 2018 relative au Budget Primitif 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-21 du 19 juin 2018, relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-22 du 19 juin 2018, relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 juin 2018 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2017 ont été repris de façon anticipée dans le Budget Primitif 2018 voté le 29 mars 2017 :

- 1 028 882,70 € au compte 002 en recette de fonctionnement,
- 2 989 352,70 € au compte 001 en recette d'investissement.

Les restes à réaliser 2017, soit 3 041 794,33 € engagés en 2017, ont été repris en investissement dès le Budget Primitif 2018.

Le présent budget supplémentaire a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires entre chapitres et sections et de prévoir des dépenses et des recettes nouvelles non connues lors de l'élaboration du Budget Primitif. L'affectation en recette d'investissement d'une partie des excédents de fonctionnement confirme l'engagement affiché de soutenir financièrement l'achat et la construction d'équipements nouveaux.

A. Section de Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Crédits BP 2018	Crédits BS 2018	Variation BP/BS 2018
011	Charges à caractère général	2 555 407 €	2 816 886 €	19 516 €	0,69%
012	Charges de personnel	11 582 572 €	12 164 920 €		
65	Autres charges de gestion courante	145 691 €	184 182 €		
66	Charges financières	147 121 €	156 681 €		
67	Charges exceptionnelles	13 371 €		500 €	
022	Dépenses imprévues		30 000 €		
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		14 444 163 €	15 352 669 €	20 016 €	0,13%
042	Opérations d'ordre	3 104 287 €	3 003 160 €		
dont	Dotations aux amortissements	3 013 486 €	3 002 405 €		
023	Virement à la section d'investissement		218 468 €	- 218 468 €	-100,00%
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 548 450 €	18 574 297 €	- 198 451 €	-1,07%

1. Dépenses de fonctionnement

011 Charges à caractère général : 19 516,27 €

6067 Produits d'intervention : 3 016,27 €

Le reclassement en section de fonctionnement des achats de tubes réactifs par l'UMIC requiert l'inscription de 3 016,27 € en produits d'intervention, auparavant imputés au compte 21568 (Autres matériels d'incendie et de secours).

60632 Fournitures de petits équipements : 5 000 €

Changement d'imputation comptable concernant l'achat de petits équipements destinés au Service Informatique et Transmissions, auparavant classés au compte 21578 (Autre matériel et outillage technique).

615221 Entretien et réparations sur bâtiments : 11 500 €

Les sinistres survenus dernièrement sur les bâtiments du SDIS nécessitent l'inscription de 11 500 € de crédits pour la réparation des bâtiments endommagés. Cette somme sera intégralement remboursée en indemnités de sinistres par les compagnies d'assurance.

067 Charges exceptionnelles : 500 €

678 Titres annulés sur exercice antérieur : 500 €

Le non recouvrement du titre 2017-543, ordonné en 2017 suite à la non restitution des effets vestimentaires d'un SPV, génère une charge exceptionnelle correspondant à un titre annulé sur exercice antérieur.

023 Virement à la section d'investissement : - 218 467,70 €

Le transfert d'une partie des excédents de fonctionnement en recette d'investissement sera rendu effectif par l'affectation des crédits au compte 1068, soumise à la délibération du CASDIS. C'est pourquoi il est proposé d'annuler la prévision de virement à la section d'investissement votée initialement au BP 2018.

2. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Crédits BP 2018	Crédits BS 2018	Variation BP/BS 2018
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	758 260 €	744 520 €		
74	Contributions et participations	16 715 408 €	16 721 163 €		
75	Autres produits de gestion courante	4 109 €	4 200 €		
77	Produits exceptionnels	137 826 €	20 555 €	14 475 €	70,42%
78	Reprises sur amortissements et provisions		17 976 €		
013	Atténuation de charges	24 007 €	37 000 €		
Total recettes réelles		17 639 611 €	17 545 414 €	14 475 €	0,08%
042	Opérations d'ordre	372 397 €			
002	Excédent de fonctionnement reporté		1 028 883 €	- 212 926 €	-20,69%
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 008 €	18 574 297 €	- 198 451 €	-1,07%

77 Produits exceptionnels : 14 475 €

7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : 2 975 €

MMA, assureur responsabilité civile du SDIS, doit rembourser une part de la prime d'assurance prévisionnelle 2017 versée, établie sur les données 2016. En effet, la baisse de 494 357 € des indemnités des SPV constatée en 2017, générée notamment par un rattrapage comptable de 2015 en 2016, a réduit une partie de l'assiette réelle de la prime 2017 définitive.

7788 Autres produits exceptionnels : 11 500 €

Les contrats d'assurance prévoient le remboursement des réparations engagées par le SDIS à la suite à de plusieurs sinistres survenus au courant de l'année pour un montant de 11 500 € (cf 615221).

002 Excédent de fonctionnement reporté : - 212 926,43 €

Le choix d'affecter une partie des excédents de fonctionnement au compte 1068, en recette d'investissement, à hauteur de 212 926 €, a pour conséquence de réduire le compte 002 du même montant. Ce transfert de recettes entre sections, qui était provisionné en virement de crédits au BP 2018 pour un montant de 218 468 €, est diminué de 5 542 € en raison du solde négatif des opérations inscrites à la section de fonctionnement du BS.

B. Section d'Investissement

1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Crédits BP 2018	Crédits BS 2018	Variation BP/BS 2018
13	Subventions d'investissement	12 654 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	482 273 €	546 503 €		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	452 255 €	1 214 240 €	5 000	0,41%
204	Subventions d'équipement versées		278 500 €		
21	Immobilisations corporelles	1 943 094 €	4 490 936 €	30 484	0,68%
23	Immobilisations en cours	257 229 €	3 550 238 €	- 4 500	-0,13%
020	Dépenses imprévues		119 802 €	- 20 325	-16,97%
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		3 147 506 €	10 200 219 €	10 659	0,10%
040	Opérations d'ordre entre sections	372 397 €			
dont	Neutralisation	371 000 €			
041	Opérations patrimoniales			1 430 136	
TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 519 903 €	10 200 219 €	1 440 795	14,13%

20 Immobilisations incorporelles : 5 000 €

2031 Frais d'études : 5 000 €

- CIS LES COMBES (AP 14) : les frais d'études liés à l'opération de construction LES COMBES requièrent l'inscription de 4 500 € supplémentaires, financés par la réaffectation des crédits initialement provisionnés à l'article 231312 (Centres d'incendie et de secours).
- CIS ORCHAMPS/CHAUX (AP 16) : 500 € nouvellement affectés aux crédits de paiement de l'opération suite à la réalisation d'une étude de sol complémentaire non prévue initialement

21 Immobilisations corporelles : 30 483,73 €

21312 Construction de centres d'incendie et de secours : 38 500 €

- Les travaux effectués pour la construction de la plateforme d'accueil du caisson de simulation de feux de bois de Champagnole ont nécessité un virement de crédits de 28 500 € vers l'article 2128 (Agencements et aménagement de terrains). L'inscription de cette même somme au compte 21312 (Construction de centres d'incendie et de secours) permet ainsi de compenser la perte de crédits engendrée par ce virement.
- 10 000 € de crédits supplémentaires sont requis pour la remise en service du simulateur de feux de gaz situé à Champagnole, conséquence des anomalies ayant endommagé le matériel existant.

21568 Autre matériel d'incendie et de secours : - 3 016,27 €

Changement d'imputation comptable concernant l'acquisition des tubes réactifs destinés à l'UMIC (21568 vers 6067).

21578 Autre matériel et outillage technique : - 5 000 €

Changement d'imputation comptable pour l'achat de petits équipements destinés au Service Informatique et Transmissions (21578 vers 60632).

23 Immobilisations en cours : - 4 500 €

231312 Construction de centres d'incendie et de secours en cours : - 4 500 €

CIS LES COMBES (AP 14) : Réaffectation des crédits alloués à l'opération du CIS LES COMBES (231312 vers 2031)

040 Opérations patrimoniales : 1 430 136,01 €

L'instruction comptable M61 prévoit que les frais d'études ainsi que les frais d'insertion engagés en vue de la réalisation d'investissements sont virés au compte d'immobilisation lors du lancement des travaux (chapitre 23), ou à défaut à la clôture des travaux (chapitre 21). Ces opérations d'ordre budgétaires n'entraînent ni encaissement ni décaissement de la section d'investissement.

Les opérations patrimoniales inscrites au BS 2018 regroupent à la fois les frais d'études et d'insertion non intégrés aux comptes de travaux en 2017, ainsi que ceux liés aux opérations d'équipement engagées sur l'année 2018. Celles-ci concernent donc principalement les dépenses liées à la construction du CIS LONS/POLE LOGISTIQUE (1 090 223 €), du CIS ARBOIS (70 290 €), du CIS DOLE (68 648 €), ou encore des CIS ORCHAMPS/CHAUX (43 975 €) et ANDELOT (37 155 €), et se composent comme suit :

		Dépenses	
Frais d'insertion :	c/21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	359,17 €
	c/21312	Centre d'incendie & de secours	12 762,12 €
	c/231312	Centre d'incendie & de secours En Cours	17 647,61 €
	Total		30 768,90 €
Frais d'études :	c/21312	Centre d'incendie & de secours	84 087,09 €
	c/231312	Centre d'incendie & de secours En Cours	1 315 280,02 €
	Total		1 399 367,11 €

020 Dépenses imprévues : - 20 325 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est prévu l'inscription d'une baisse de 20 325 € des dépenses imprévues.

2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	Crédits BP 2018	Crédits BS 2018	Variation BP/BS 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 344 €	390 000 €		
13	Subventions d'investissement	676 634 €	1 925 609 €	16 200	0,84%
16	Emprunts et dettes assimilées		1 611 630 €		
21	Immobilisations corporelles	5 084 €			
024	Produits des cessions d'immobilisations		62 000 €		
Total recettes réelles		1 151 061 €	3 989 239 €	16 200	0,41%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 086 311 €	3 003 160 €		
041	Opérations patrimoniales			1 430 136	
001	Excédent d'investissement reporté		2 989 353 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		218 468 €	- 218 468	-100,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			212 926	
TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 237 373 €	10 200 219 €	1 440 795	14,13%

13 Subventions d'investissement : 16 200 €

1325 Subventions d'équipement non transférables par des groupements de collectivités : 16 200 €

CIS ORCHAMPS/CHAUX (AP 16) : il s'agit d'un ajustement sur 2018 de la participation de la communauté de communes Jura Nord à l'opération de construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX.

040 Opérations patrimoniales : 1 430 136,01 €

Frais d'insertion :	c/2033	30 769 €
Frais d'études :	c/2031	1 399 367 €

021 Virement de la section de fonctionnement : - 218 467,70 €

L'opération de virement de crédits de fonctionnement est annulée dans la perspective d'affecter une partie des excédents de fonctionnement au compte 1068.

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 212 926,43 €

Il est proposé d'affecter une partie des excédents de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2017, d'un montant total de 1 028 882,70 €, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 212 926,43 €.

La répartition des dépenses et des recettes est ainsi équilibrée pour les deux sections :

BS 2018	RECETTES	DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT	- 198 451 €	- 198 451 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 440 795 €	1 440 795 €
TOTAL	1 242 344 €	1 242 344 €

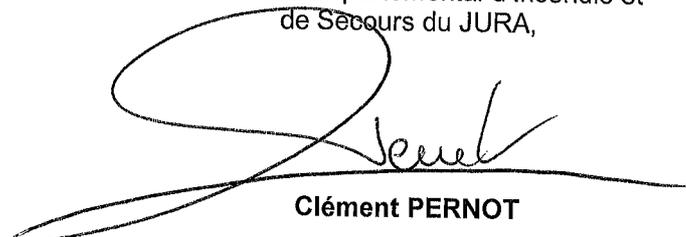
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2018.

DECISION N° C 2018-23 DU 19 JUIN 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2018, ci-joint.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 21 JUIN 2018
Affiché le 21 JUIN 2018
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT